

RBC Gestion mondiale d'actifs

Notre démarche en matière
d'investissement
responsable

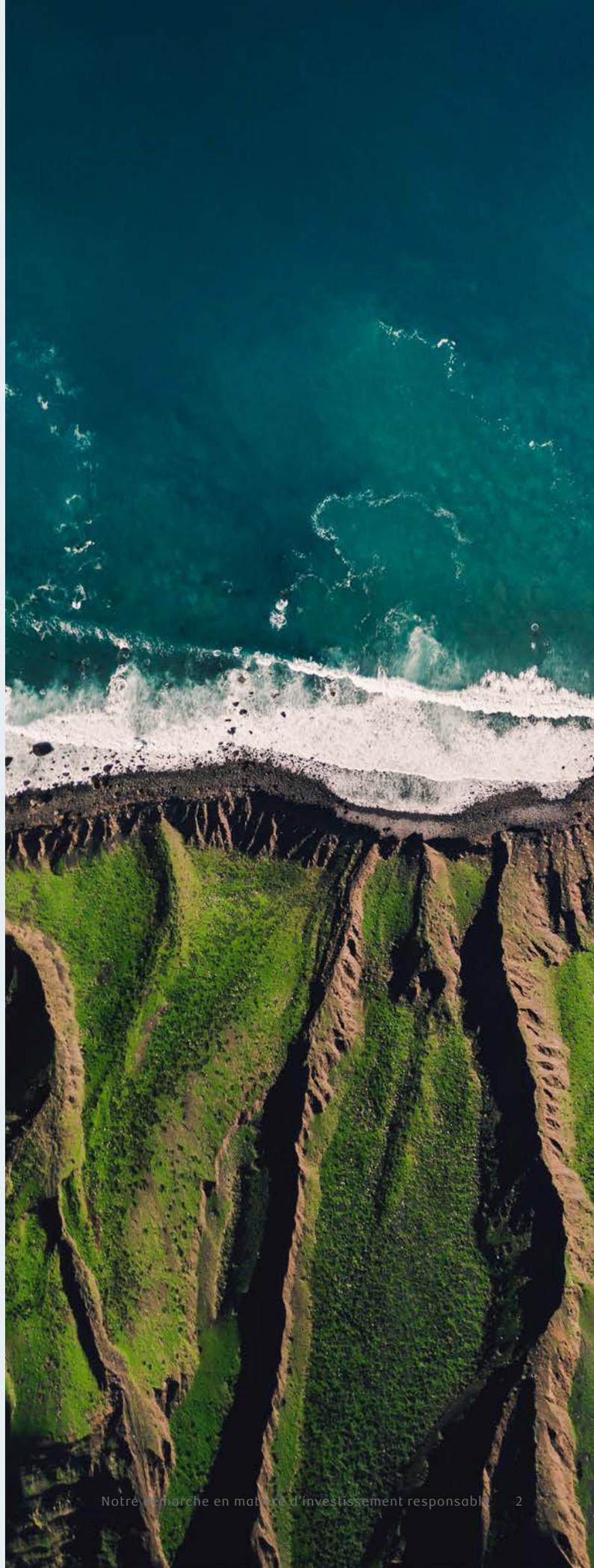


À RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA)¹, notre démarche en matière d'investissement responsable repose sur le fait que nos clients nous font confiance pour les aider à embellir leur avenir financier, que ce soit pour eux ou pour les bénéficiaires des portefeuilles qu'ils gèrent.

À titre de gestionnaire d'actifs, RBC GMA a l'obligation d'agir dans l'intérêt supérieur des comptes qu'elle gère, notamment les comptes de gestion distincte des clients et les fonds de placement (collectivement, les « portefeuilles »). Nous cherchons à maximiser les rendements des placements de nos clients sans risque de perte indu, tout en respectant les limites énoncées dans chaque mandat de placement. Nous croyons que nous pouvons améliorer le rendement à long terme ajusté au risque de nos portefeuilles en agissant comme un investisseur actif, dynamique et responsable. Le présent document présente la démarche générale de RBC GMA en matière d'investissement responsable², y compris les méthodes que nous utilisons dans nos processus d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nos activités de gestion et la production de rapports.

¹Dans le présent document, l'appellation RBC GMA comprend les sociétés affiliées suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (Asia) Limited, et BlueBay Asset Management LLP. Par souci de clarté, le présent document ne fait pas mention de RBC Gestion d'actifs Indigo Inc.

²Dans le présent document, certaines stratégies de placement et catégories d'actifs, de risques ou de titres qui n'intègrent pas les critères ESG sont exclues des références à notre méthode de placement, aux types de placements applicables et aux actifs sous gestion applicables. À titre d'exemple, le marché monétaire, les stratégies d'achat à long terme, les stratégies passives et certaines stratégies de tiers gérées par des sous-conseillers, ou certains instruments dérivés ou en devises n'intègrent pas les critères ESG. Dans la plupart de ces cas, sinon dans tous les cas, RBC GMA n'entretient pas de dialogue avec les émetteurs. Le présent document traite de nos placements qui intègrent les critères ESG.



Qu'est-ce que l'investissement responsable ?

L'investissement responsable (IR) est un terme générique servant à désigner un large éventail de méthodes qui peuvent être utilisées pour intégrer les critères ESG dans le processus de placement. Ces méthodes ne sont pas mutuellement exclusives ; il est possible d'en appliquer plusieurs au sein du processus de placement. Ainsi, une solution qui applique des critères d'exclusion à l'univers de placement peut recourir à l'intégration des critères ESG dans la sélection des actifs restants admissibles.

À RBC GMA, l'IR englobe quatre stratégies de placement clés :

Intégration des critères ESG

Intégration continue des critères ESG importants dans la prise de décision de placement dans le but de repérer les risques et occasions potentiels et d'améliorer les rendements à long terme ajustés au risque.

Présélection et exclusion en fonction de critères ESG

Application de filtres positifs ou négatifs afin d'inclure des actifs dans l'univers de placement ou de les en exclure.

Investissement thématique ESG

Placement dans des actifs ayant trait à un thème ESG donné ou à un enjeu particulier sur le plan social ou environnemental, ou sur le plan de la gouvernance.

Investissement d'impact

Placement dans des actifs qui cherchent à avoir une incidence bénéfique mesurable sur le plan social ou environnemental.

Quelques exemples de critères ESG :

Environnement

Comment l'émetteur interagit-il avec son environnement, et vice versa ?

- Biodiversité
- Changements climatiques
- Gestion des déchets
- Gestion et utilisation des ressources naturelles
- Intégrité des écosystèmes
- Pollution de l'eau et de l'air
- Qualité et accessibilité de l'eau

Société

Comment l'émetteur interagit-il avec ses employés, ses clients et la collectivité ?

- Droits de la personne
- Genre et diversité
- Mobilisation des employés
- Protection des données et cybersécurité
- Pratiques relatives à la main-d'œuvre
- Relations communautaires
- Santé et sécurité

Gouvernance

Comment l'émetteur se gouverne-t-il lui-même ?

- Corruption
- Droits des actionnaires
- Lobbying et contributions politiques
- Rémunération des dirigeants
- Stratégie fiscale et normes comptables
- Structure et indépendance du conseil d'administration

Aperçu - Présélection et exclusion en fonction de critères ESG

La présélection positive, aussi appelée tri positif, recense les actifs qui répondent à un ensemble déterminé de critères ESG recherchés (fondés parfois sur des produits ou des procédés afin d'inclure des actifs de l'univers des placements) afin d'inclure des actifs de l'univers des placements.

La présélection négative fait appel à un ensemble déterminé de critères ESG (fondés parfois sur des produits ou des procédés) pour exclure des actifs de

l'univers de placement.

L'investissement socialement responsable (ISR) est une stratégie de placement qui applique la méthode de présélection et d'exclusion en fonction d'un ensemble déterminé de critères ESG découlant, en général, d'un principe ou d'un système de valeurs donné (par exemple, l'inclusion ou l'exclusion des sociétés du secteur des armes ou du tabac selon un système de valeurs). Un tri (positif ou négatif) ou deux (tri positif

et tri négatif) sont effectués.

La présélection fondée sur des normes désigne l'application de critères ESG fondés sur des normes internationales et utilisés pour exclure des actifs de l'univers de placement.



Nos valeurs

RBC GMA a pour objectif de procurer des résultats de placement exceptionnels et des conseils éclairés à sa clientèle. Toutes nos activités tendent vers cet objectif, qui dicte aussi nos cinq valeurs de base :



Le client avant tout

Nous mériterons toujours le privilège d'être le premier choix de nos clients



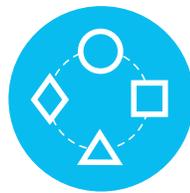
Collaboration

Ensemble à RBC, la clé de la réussite



Responsabilisation

L'atteinte d'un rendement élevé, tant individuel que collectif, est notre responsabilité



Diversité et inclusion

Nous favorisons la diversité pour stimuler l'innovation et la croissance



Intégrité

Nous respectons les normes les plus élevées pour susciter la confiance

Nos convictions en matière d'IR

À RBC GMA, nous croyons que :

- nous pouvons améliorer le rendement à long terme ajusté au risque de nos portefeuilles en agissant comme un investisseur actif, dynamique et responsable, conscient de son devoir fiduciaire ;
- les émetteurs qui gèrent leurs risques et occasions importants en matière d'ESG sont plus susceptibles d'obtenir un rendement ajusté au risque supérieur à long terme ;
- le dialogue direct avec les émetteurs permet souvent de faciliter le changement ;
- les initiatives qui accroissent la transparence et qui favorisent l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci profitent à tous les investisseurs et clients à l'échelle mondiale ;
- la collaboration avec des investisseurs aux vues similaires peut nous permettre d'exercer une plus grande influence sur des enjeux d'importance pour nos placements.

« Toutes nos activités tendent vers notre objectif, et cela passe par l'investissement responsable et les critères d'ESG. En agissant comme un investisseur actif, dynamique et responsable, nous croyons que nous sommes davantage en mesure de procurer à nos clients des rendements de placement exceptionnels à long terme. »

Damon Williams
Chef de la direction,
RBC Gestion mondiale d'actifs



Notre démarche en matière d'IR

Notre démarche en matière d'IR repose sur trois piliers. Nous prenons des mesures propres à chacun de ces piliers afin de maximiser les rendements des placements de nos clients sans risque de perte indu.³



Intégration des critères ESG

Nos équipes de placement intègrent des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance importants dans leurs décisions de placement pour les types de placements applicables.



Gérance active

Pour les types de placement applicables, nous communiquons notre point de vue sur les changements climatiques grâce à des votes par procuration et à un dialogue judicieux avec les sociétés émettrices. Nous amorçons également des dialogues avec les autorités réglementaires sur des enjeux liés aux changements climatiques et nous collaborons avec d'autres investisseurs aux vues similaires, s'il y a lieu.



Solutions et rapports axés sur les clients

Nous adaptons nos solutions en fonction de la demande des clients et nous fournissons des rapports transparents et pertinents.

Notre approche en matière de changements climatiques

Les effets des changements climatiques sont systémiques et inédits, et on peut déjà les observer. Les gouvernements, les entreprises, les consommateurs et les investisseurs ont tous un rôle à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. À titre de gestionnaires d'actifs, d'investisseurs et de gérants des avoirs de nos clients, nous entendons tenir pleinement compte des facteurs importants liés au climat dans le processus de placement pour les types de placement applicables, assurer une gérance active pour transmettre nos points de vue, s'il y a lieu, et offrir aux clients des solutions et des rapports adaptés à leurs besoins. [Notre approche en matière de changements climatiques](#) précise les mesures que nous prenons pour respecter cet engagement associé aux piliers de notre démarche en matière d'IR. De plus, dans [Notre ambition de carboneutralité](#), nous reconnaissons l'importance de l'objectif mondial visant à atteindre zéro émission nette d'ici 2050 afin d'atténuer les risques climatiques. Nous décrivons aussi la façon dont nous tenons compte de la transition vers la carboneutralité dans nos activités de gérance active et d'intégration des critères ESG et dans nos propres activités.

³ Notre démarche en matière d'investissement responsable (IR) est la politique générale qui régit toutes les activités d'investissement responsable à RBC GMA. Vous trouverez d'autres renseignements sur certains processus, politiques des équipes de placement ou de l'information sur les produits sur notre site Web et dans nos déclarations sur l'investissement responsable.



Intégration des critères ESG

À RBC GMA, les équipes des placements tiennent compte des critères ESG importants dans la prise de décisions concernant les placements au sein des portefeuilles qui leur sont confiés, pour les types de placements applicables..

Notre approche d'intégration des critères ESG

Est axée sur les placements

Nos équipes de placement ont élaboré leur propre méthode d'intégration des critères ESG importants dans leurs processus d'analyse de placements et de prise de décisions les concernant, pour les types de placements applicables. Cette approche permet à nos équipes de placement d'adapter les outils et les ressources d'intégration des critères ESG à leurs méthodes de placement distinctes. Les activités d'intégration des critères ESG effectuées par chaque équipe tiennent compte de l'intérêt de nos clients et de l'horizon temporel de nos stratégies de placement. Chaque équipe tient compte de l'intérêt supérieur des portefeuilles qu'elle gère dans le cadre des activités d'intégration des critères ESG, en vue d'accroître la valeur des placements détenus dans l'horizon temporel de leurs stratégies de placement.

Met l'accent sur l'importance

Nos équipes de placement se concentrent sur les critères ESG qui, selon elles, peuvent influencer la valeur des placements. L'étendue des retombées que peuvent avoir ces critères dépend de l'émetteur, des secteurs et des endroits où il exerce ses activités, et de la nature de la stratégie de placement.

S'améliore et innove sans cesse

La culture de RBC GMA s'articule autour de l'innovation, de la formation continue et de l'exploitation de la puissance de l'humain et de la machine. Nos équipes de placement explorent de nouvelles et meilleures façons, selon nous, d'intégrer les critères ESG importants à leur approche de placement. Parmi nos initiatives en formation continue, mentionnons la tenue de séances d'information sur les pratiques ESG présentées par des spécialistes et des conférenciers externes à l'ensemble des employés, des recherches internes sur les critères ESG sur les données, les thèmes, les outils et les méthodologies émergents ; la création d'un réseau interne au sein duquel nos équipes de placement échangent leurs points de vue sur les questions ESG, et la publication à l'interne d'un bulletin mensuel sur les nouveautés dans le secteur de l'investissement responsable.

« Nous nous efforçons d'offrir à nos clients des stratégies qui tiennent compte des nouvelles tendances et de l'évolution des exigences de placement. Cela signifie qu'en plus des paramètres financiers traditionnels, nous devons tenir compte de tous les aspects importants des sociétés émettrices dans lesquelles nous investissons, dont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nos équipes de placement ont élaboré leur propre méthode d'intégration de ces critères complémentaire à leur processus de placement. »

Daniel E. Chornous, Chef des placements, RBC Gestion mondiale d'actifs

L'intégration des critères ESG à l'œuvre

Chaque équipe de placement sélectionne les outils et processus ESG les mieux adaptés³ à ses processus décisionnels en matière de placement. Cependant, nos équipes de placement ont certains points en commun lorsqu'il est question d'évaluer les critères ESG au sein des catégories d'actif. Des exemples d'intégration des critères ESG au sein des catégories d'actifs à RBC GMA sont présentés ci-dessous.

DÉTERMINATION DE L'IMPORTANCE

Nos équipes des placements accordent la priorité aux critères ESG considérés comme les plus importants pour les placements examinés. La mesure dans laquelle un critère ESG est considéré comme important dépend de plusieurs éléments. En ce qui concerne les sociétés émettrices, il peut s'agir de leurs activités, de leur secteur, de leur taille, de leur empreinte géographique et de la nature de l'instrument de placement émis pour les titres achetés. Dans le cas des émetteurs souverains, l'importance relative des critères ESG peut dépendre, entre autres, du développement économique, social et politique du pays, de la disponibilité des ressources naturelles et de la dépendance à l'égard de ces ressources, et des problèmes potentiels dans les régions concernées.

Voici d'autres exemples de caractéristiques qui influent sur l'importance :

- **Secteurs et industries** dans lesquels l'émetteur est exposé à un risque. Par exemple, les sociétés minières tendent à présenter un risque de placement plus élevé sur le plan des critères environnementaux, tandis que les sociétés de services logiciels peuvent être plus sensibles aux critères sociaux, comme la confidentialité des données.
- **Emplacement** de l'émetteur et régions où il exerce ses activités. Par exemple, les droits de la personne, la gestion des chaînes logistiques et la corruption pourraient être des enjeux plus fréquents dans les économies émergentes et en développement que dans les marchés développés.

- **Type d'actif.** Les questions ESG semblent moins importantes pour les catégories d'actifs telles que les marchés monétaires et les liquidités, mais elles peuvent l'être davantage pour d'autres catégories d'actifs.

Bien que tout critère ESG puisse revêtir de l'importance en fonction de l'émetteur, la gouvernance d'entreprise et les changements climatiques sont particulièrement importants pour RBC GMA et bon nombre de nos placements.

Nous estimons que les émetteurs qui ont de bonnes pratiques de gouvernance sont plus aptes à se concentrer sur la croissance durable à long terme ; ils représentent un risque moindre pour les investisseurs en actions, puisque leurs intérêts concordent avec ceux de la direction ; ils sont plus susceptibles d'émettre des instruments à revenu fixe de qualité supérieure présentant un risque de crédit moindre ; et ils sont plus susceptibles de gérer efficacement les enjeux liés aux critères environnementaux et sociaux.

En outre, nous savons que les effets des changements climatiques sont systémiques et inédits, et on peut déjà les observer. Bien qu'ils soient susceptibles d'influer sur l'économie mondiale, leurs impacts économiques sur certains marchés, régions et placements sont complexes, variés et incertains. Par conséquent, nos équipes des placements prennent en considération les importantes occasions et importants risques liés aux changements climatiques dans leurs processus de placement. Notre approche des changements climatiques fournit des détails sur nos engagements et nos actions climatiques.

Actions publiques

L'intégration des critères ESG dans les placements en actions consiste à en évaluer l'incidence potentielle sur la valeur des sociétés. Par exemple, elle peut comprendre l'analyse des répercussions potentielles sur la croissance des revenus, les coûts d'exploitation ou la réputation auprès des clients et des fournisseurs. Selon la stratégie de placement, cette analyse comporte des aspects qualitatifs et quantitatifs.

Titres à revenu fixe – Sociétés

Les investisseurs en titres à revenu fixe sont généralement plus préoccupés par l'incidence des facteurs ESG sur la capacité d'une société à rembourser ses dettes que par leur incidence sur la valeur de la société. Par exemple, les émetteurs visés par des controverses liées aux critères ESG risquent davantage de ne pas pouvoir rembourser leurs dettes, ce qui entraîne une dégradation de la qualité du crédit et de plus faibles rendements pour les investisseurs. Bien que les critères environnementaux et sociaux soient pris en compte, les critères de gouvernance tendent à avoir une plus grande incidence sur la solvabilité des émetteurs de titres à revenu fixe. Pour les sociétés, cela comprend la structure du conseil d'administration et la qualité de la direction.

Titres à revenu fixe – États, entités supranationales et agences

Comme pour les autres types de titres à revenu fixe, les investisseurs en titres de créance d'État, d'entités supranationales et d'agences sont surtout préoccupés par l'incidence que peuvent avoir les critères ESG sur la capacité de l'émetteur à rembourser ses dettes ou sur sa réputation auprès des investisseurs (et donc sur la liquidité des titres de créance sur les marchés secondaires). Bien que les critères environnementaux et sociaux importent à l'égard des États émetteurs, le risque politique et la corruption tendent à avoir préséance sur les autres critères ESG.

Titres à revenu fixe – crédit titrisé

L'intégration des critères ESG aux titres de créance titrisés est particulièrement nuancée, car les investisseurs doivent tenir compte des caractéristiques spécifiques des actifs à l'étude. Il s'agit notamment de la mesure d'évaluation des critères ESG et de la visibilité des garanties sous-jacentes. Par exemple, en ce qui a trait aux titres garantis par des prêts, les critères ESG peuvent être évalués à la fois au niveau du gestionnaire et du portefeuille de garanties sous-jacent, tandis qu'en ce qui a trait aux titres adossés à des actifs et aux titres adossés à des créances hypothécaires, les critères ESG peuvent être évalués au niveau de l'initiateur, de l'agent de service et des garanties sous-jacentes. L'importance de certains critères ESG peut varier dans chaque cas. En général, la gouvernance est plus importante au niveau des gestionnaires, de l'initiateur et du prestataire de services, et les facteurs environnementaux et sociaux, plus importants au niveau des garanties sous-jacentes.

Immobilier, hypothèques, et infrastructure

Dans ces catégories de titres, on cherche plus particulièrement à évaluer les incidences directes que peuvent avoir les critères ESG sur les actifs corporels sous-jacents. Par exemple, les répercussions physiques possibles des changements climatiques, comme les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes, peuvent constituer des risques ESG importants en ce qui a trait aux placements immobiliers ou hypothécaires et aux investissements d'infrastructures. Les facteurs ESG qui influent sur la rentabilité des loyers peuvent aussi être importants dans certains cas.

PLACEMENTS EXCLUS À L'ÉCHELLE DE LA SOCIÉTÉ

À RBC GMA, nous reconnaissons le consensus à l'échelle internationale concernant l'investissement dans des émetteurs dont les activités commerciales pourraient enfreindre les interdictions prévues dans l'une des conventions suivantes :

- convention sur les mines antipersonnel ;
- convention sur les armes biologiques ou à toxines ;
- convention sur les armes à sous-munitions ;
- convention sur les armes chimiques.

Conformément à ce consensus et compte tenu des risques majeurs associés à de tels placements, nous effectuons une présélection négative fondée sur des normes, suivant laquelle aucune équipe des placements de RBC GMA n'investira sciemment dans des sociétés liées à la fabrication et à la production de mines terrestres antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes biologiques et les armes chimiques⁴. Ces exclusions s'appliquent aux portefeuilles dont la politique de placement, sauf certaines stratégies de placement passives, relève de RBC GMA3. Dans le cas des comptes distincts ou des produits dont la politique de placement relève de nos clients, ceux-ci peuvent demander des exclusions différentes ou ne pas en demander. Nous avons retenu les services d'une firme de recherche indépendante qui nous fournit une liste, mise à jour chaque mois, des sociétés que nous devrions exclure en vertu de cette politique.

Si des sanctions économiques complètes interdisent toute opération financière avec un État, y compris les placements dans des entités exerçant leurs activités sous l'autorité d'un tel État, nous n'investissons pas dans les titres visés par ces sanctions.

Certains portefeuilles ou équipes de placement peuvent, outre les placements exclus à l'échelle de l'entreprise, appliquer d'autres exclusions dans le cadre de leurs stratégies de placement, comme décrit dans le mandat de placement.

⁴ Ces exclusions s'appliquent aux pondérations directes dans les actions ou les titres de créance de sociétés, mais pas aux produits dérivés ou aux autres pondérations indicelles, pour lesquels les pondérations sont indirectes.





Gérance active

Nous sommes responsables de la gérance des avoirs de nos clients. À ce titre, nous encourageons les émetteurs dans lesquels nous investissons à agir dans le meilleur intérêt de nos clients.

Nous nous penchons sur des sujets comme la structure des conseils d'administration, la rémunération des dirigeants, la diversité des genres et les changements climatiques, lorsque ces enjeux sont importants. Nous le faisons au moyen de trois méthodes, soit le vote par procuration, le dialogue avec les sociétés émettrices et la participation à des initiatives menées en collaboration.

Vote par procuration

Voter de façon responsable lors des assemblées générales des émetteurs dont nous détenons des actions est une façon importante pour nous d'agir dans l'intérêt de nos clients. Nous exerçons chacun de nos droits de vote en toute indépendance, en conformité avec nos [Directives de vote par procuration](#)⁵. Ces directives personnalisées donnent un aperçu des principes auxquels nous adhérons et de notre façon, en général, de voter sur des enjeux particuliers. Elles sont mises à jour chaque année en fonction de nos points de vue sur les tendances émergentes en matière de gouvernance et d'investissement responsable. Nos directives s'appliquent aux sociétés établies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Comme le précisent nos directives, dans tous les autres marchés, RBC GMA utilise les politiques de vote par procuration locales d'Institutional Shareholder Services (ISS). Nous appliquons le processus de vote par procuration ci-dessous.

Notre processus de vote par procuration



Nous appliquons nos **Directives de vote par procuration personnalisées** et nous faisons appel à une agence en conseil de vote qui recommande une position pour chaque question soumise au vote, sur la base de nos directives.⁶



Notre équipe Investissement responsable examine chaque question soumise au vote, et s'appuie sur l'expertise des équipes de placement et sur l'analyse de cabinets de recherche de premier plan, s'il y a lieu, pour appuyer les décisions de vote des équipes des placements.



Les votes exceptionnels sont examinés par le Comité responsable du vote par procuration. Ce comité interne applique aussi des processus pour gérer les conflits d'intérêts et préserver l'indépendance de nos décisions de vote. À moins de circonstances exceptionnelles, nous ne révélons pas publiquement nos intentions de vote ni ne justifions notre façon de voter sur des questions précises avant la tenue du vote.



Nous mettons nos registres de vote par procuration à la disposition du public sur le site Web de RBC GMA, conformément aux règlements en vigueur. Nous publions aussi des commentaires sur nos activités de vote par procuration dans nos déclarations de gérance, et nous communiquons d'autres renseignements à nos clients.

⁵Notre équipe Investissement responsable s'occupe du vote par procuration de RBC GMA, sauf en ce qui a trait aux fonds gérés par des sous-conseillers externes et à certains portefeuilles gérés par l'équipe Titres à revenu fixe BlueBay. Ce processus de vote par procuration s'applique exclusivement aux activités de vote par procuration effectuées par l'équipe.

⁶Dans les marchés où les politiques relatives au vote par procuration locales d'ISS sont utilisées, le même processus de vote par procuration s'applique.

Dialogue

Nous dialoguons avec les sociétés émettrices, les organismes de réglementation, les législateurs et les autres interlocuteurs, le cas échéant, dans l'intérêt supérieur de nos clients.

Notre approche axée sur le dialogue direct

Nous sommes d'avis que les émetteurs qui gèrent leurs risques et occasions importants en matière d'ESG sont plus susceptibles d'obtenir un rendement ajusté au risque supérieur à long terme. Notre approche axée sur le dialogue reflète cette conviction, puisque nous dialoguons avec les émetteurs au fil du temps et participons à des initiatives qui accroissent la transparence et favorisent l'efficacité et l'équité des marchés, au profit de tous les investisseurs et clients à l'échelle mondiale.

Nos équipes des placements et notre équipe Investissement responsable rencontrent régulièrement les sociétés émettrices dans lesquels nous investissons. Les critères ESG spécifiques dont nous discutons diffèrent selon le secteur, la catégorie d'actifs et la région, puisque les thèmes sont choisis en fonction de l'importance relative de l'enjeu ESG par rapport au placement spécifique. Les équipes peuvent également établir l'ordre de priorité de leurs efforts de communication en fonction de la taille du placement ou du niveau de risque ESG au sein du portefeuille. En tant que société, nous reconnaissons que la gouvernance d'entreprise et les changements climatiques nous importent particulièrement. Nous cherchons à comprendre chaque société émettrice en soi et en tenant compte des normes, lois et règlements locaux qui régissent leur marché.

Les objectifs de nos discussions liées aux critères ESG sont généralement les suivants :

- Collecter des renseignements sur les risques et les occasions liés aux enjeux ESG importants et sur les mesures que prend la société émettrice à leur égard ;
- Améliorer la communication au public des renseignements sur les risques et les occasions liés aux enjeux ESG importants et sur les mesures que prend la société émettrice à leur égard ;
- Favoriser une gestion plus efficace des critères ESG importants lorsque nous croyons que ceux-ci peuvent avoir une incidence sur la valeur du placement ;
- Lorsqu'une société émettrice est à la traîne de ses homologues sur un enjeu ESG important, demander un engagement quant à des changements, surveiller les changements et encourager les améliorations continues qui devraient avoir à long terme une incidence positive sur le placement.

Dans le cadre de nos engagements énoncés dans Notre approche des changements climatiques et Notre ambition de carboneutralité, nous suivons notre stratégie de gestion active, qui tient compte des questions de changement climatique. Nous établissons notamment un plan visant à maintenir des communications suivies avec les émetteurs pour lesquels, selon nous, le climat représente un risque

financier majeur s'ils ne disposent pas de cibles et de plans d'action en matière de carboneutralité ou s'ils sont en retard sur leurs pairs. Nous espérons que toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons, là où le climat représente un risque financier majeur, définiront des cibles crédibles et des plans d'action conformes à l'ambition mondiale d'atteindre un bilan de zéro émission nette en 2050 ou avant, et qu'elles effectueront des progrès dans la réalisation de leurs engagements.

Modes de discussion

Nous utilisons différentes modes de discussion en fonction de l'émetteur, de la question traitée et de l'accessibilité de l'émetteur. Par exemple, notre principale mode de discussion consiste à dialoguer directement et en privé avec l'émetteur au fil du temps. Dans le cas des questions touchant la gouvernance d'entreprise, nous organisons généralement des rencontres avec le conseil d'administration ou lui envoyons des lettres. Pour la plupart des autres questions ESG, nos équipes des placements rencontrent directement le conseil d'administration, l'équipe de direction et les dirigeants ou les personnes spécifiquement chargées de superviser la question chez l'émetteur.

Nous privilégions nettement le dialogue ouvert et la collaboration avec les émetteurs dans lesquels nous investissons afin de recourir à un dialogue en privé pour traiter les questions ESG importantes. Nous pouvons envisager des moyens de changement plus publics, tels que le dépôt de propositions d'actionnaires auprès des sociétés émettrices ou des déclarations publiques, mais nous n'utilisons ces méthodes qu'avec parcimonie. Par ailleurs, nous ne croyons pas que le désinvestissement général soit un outil de gestion efficace par rapport à la communication. Cependant, à tout stade de l'analyse ou de la communication avec un émetteur, nos équipes des placements peuvent choisir de se départir d'un placement ou d'un groupe de placements en se fondant sur leur évaluation du dossier de placement.

Nos équipes des placements choisissent le mode de discussion qu'elles jugent le plus efficace pour atteindre leur objectif à cet égard, car les résultats des échanges sont intégrés directement dans le processus de placement et peuvent servir à prendre des décisions de placement.

Les résultats des échanges ne sont habituellement pas le seul facteur pris en compte dans les décisions de placement. Pour étayer le dossier de placement, on se fie plutôt aux renseignements obtenus dans les discussions sur les critères ESG importants. Par le passé, il y a eu des cas de communications infructueuses qui ont abouti à la vente du titre de l'émetteur. De même, les échanges peuvent renforcer les perspectives favorables de nos équipes des placements à l'égard d'un placement donné ou mettre en évidence des risques ou des questions spécifiques à surveiller.

Réflexions sur le dialogue pour l'ensemble des catégories d'actifs

Actions cotées en bourse

À titre d'investisseurs en actions, et d'investisseurs institutionnels importants, nous disposons en général d'un bon accès aux conseils d'administration et aux équipes de direction. Nos équipes des placements ont des échanges directs avec les équipes de direction pour faire valoir leurs points de vue sur les questions liées aux enjeux ESG qui peuvent avoir une incidence sur la valeur à long terme pour les actionnaires. Dans les marchés émergents, où l'information sur les enjeux ESG est moins facilement accessible, nos équipes des placements s'attachent souvent à établir des relations à long terme avec les conseils d'administration et la direction et peuvent privilégier la tenue de discussions sur certains enjeux ESG considérés comme très importants pour l'ensemble du portefeuille.

Titres à revenu fixe – sociétés

La discussion avec les émetteurs fait partie du processus de placement de nos équipes chargées des titres à revenu fixe de sociétés. Cependant, l'ampleur et l'efficacité de la gérance active peuvent varier, car les investisseurs en titres de créance disposent de mécanismes juridiques plus limités pour influencer les émetteurs, comparativement aux investisseurs en actions.

Nos équipes des placements en titres à revenu fixe de sociétés peuvent réaliser la discussion au moyen de divers mécanismes, de manière proactive ou réactive, et en collaboration avec d'autres investisseurs aux vues similaires, lorsque cette façon de procéder est considérée comme la méthode la plus efficace. Dans certains cas, nos équipes des placements en titres à revenu fixe de sociétés peuvent aussi dialoguer directement avec d'autres parties prenantes, telles que les agences de notation.

Titres à revenu fixe – États, entités supranationales et agences

La discussion avec les États, les entités supranationales et les agences est un processus multidimensionnel qui peut faire intervenir de nombreuses parties prenantes. Par exemple, nos équipes des placements en titres à revenu fixe d'États, d'entités supranationales, et d'agences peuvent dialoguer avec des émetteurs souverains, des institutions nationales, des partis au pouvoir, des organismes supranationaux (ex. : Banque mondiale et FMI) et d'autres entités. Les modes de discussion dépendent de l'accès à l'émetteur, de sa capacité juridique et des obligations auxquelles il est astreint.

L'objectif de la discussion concernant cette catégorie d'actifs consiste à mieux comprendre et gérer les risques et les occasions que présentent nos placements, et à les intégrer dans les points de vue de nos équipes des placements sur le risque de crédit, le bilan et les données fondamentales de l'économie. Nous pouvons aussi chercher à améliorer la transparence financière et à créer un environnement opérationnel qui donne confiance aux investisseurs. Historiquement, les questions de gouvernance ont été au cœur des préoccupations, mais les enjeux sociaux et environnementaux sont de plus en plus pris en compte dans les discussions.

Titres à revenu fixe – crédit titrisé

Lors d'une discussion sur le crédit titrisé, il faut tenir compte des nuances de la catégorie d'actifs pour déterminer les modes de discussion ESG à employer, le niveau de dialogue ESG possible et la mesure dans laquelle la discussion peut avoir lieu pour influencer l'émetteur. Par exemple, la discussion peut se concentrer sur le gestionnaire, l'originateur ou le fournisseur de services d'un produit titrisé, plutôt que sur le portefeuille de garanties spécifique et les émetteurs concernés.

Immobilier, infrastructures et hypothèques

Les possibilités de dialogue concernant les actifs corporels varient selon le type de propriété. En tant que propriétaires directs d'un actif (par exemple un immeuble commercial), nous sommes en mesure d'avoir une incidence directe au niveau de l'actif. À titre de prêteurs pour nos placements hypothécaires, nous pouvons saisir les occasions de communiquer directement avec les emprunteurs ou par l'entremise de partenaires d'origination.

Initiatives menées en collaboration

Nous participons à des initiatives qui accroîtront la transparence, protégeront les investisseurs et favoriseront l'efficacité des marchés financiers et l'accès équitable à ceux-ci. Nous reconnaissons que l'avancement de la réforme de la réglementation et des lois peut être plus efficace si les participants des marchés travaillent ensemble. Lorsque nos intérêts sont les mêmes, la collaboration avec des investisseurs aux vues similaires peut accroître notre influence sur des questions qui touchent plus particulièrement nos placements, de même que sur des considérations plus vastes qui touchent l'ensemble du marché. Dans un cas comme dans l'autre, nous travaillons à favoriser les changements qui servent les intérêts de nos clients.

Collaborations⁷



Groupe d'investisseurs canadiens du Club des 30 %

RBC GMA est membre du groupe d'investisseurs canadiens du Club des 30 %. Le groupe est une coalition des plus grands investisseurs institutionnels du Canada qui demande aux sociétés cotées en bourse de prendre des mesures ciblées pour atteindre et dépasser l'objectif de 30 % pour la diversité des genres, et accroître la présence d'autres groupes sous-représentés au sein de leurs conseils et de la haute direction. La coalition a pris de nombreux engagements, pour lesquels RBC GMA peut intervenir, apporter sa contribution ou fournir des commentaires.



Alternative Investment Management Association

Nous sommes membres de l'Alternative Investment Manager Association (AIMA), le représentant mondial du secteur de l'investissement alternatif. Il s'appuie sur l'expertise et la diversité de ses membres pour diriger des initiatives du secteur telles que la défense des intérêts, le dialogue avec les autorités politiques et réglementaires, les programmes d'études et les guides de pratiques saines.



Coalition canadienne pour une bonne gouvernance

RBC GMA est un membre fondateur de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG), qui fait la promotion des bonnes pratiques de gouvernance auprès des sociétés ouvertes canadiennes et cherche à améliorer le cadre réglementaire afin d'accorder les intérêts des conseils d'administration et des dirigeants avec ceux des actionnaires. Les membres de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA siègent au comité environnemental et social et au comité des affaires publiques.



CDP

Nous sommes signataires du CDP, anciennement appelé Carbon Disclosure Project. Le CDP exploite un système mondial de divulgation de données permettant aux entités de mesurer et de gérer leur impact environnemental, et qui cherche à améliorer la communication des données environnementales.



Climate Action 100+

Nous sommes signataires de Climate Action 100+, une initiative menée par des investisseurs qui met l'accent sur un dialogue actif avec les principales sociétés ouvertes émettrices de carbone d'importance systémique à l'échelle mondiale, ou avec les sociétés qui présentent un grand potentiel d'accélération de la transition vers une économie à faible intensité de carbone.



Engagement climatique Canada

Nous comptons parmi les membres fondateurs d'Engagement climatique Canada (ECC), est une initiative du monde de la finance qui favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices en vue d'assurer une transition judicieuse vers une économie à zéro émission nette. Il s'agit d'un programme d'engagement national au Canada, semblable à Climate Action 100+. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA préside le comité technique d'ECC.



Council of Institutional Investors

RBC GAM is a member of the Council of Institutional Investors (CII). The CII aims to promote effective corporate governance, strong shareholder rights and vibrant, transparent and fair capital markets.



Emerging Markets Investor Alliance

Nous sommes membres de l'Emerging Markets Investor Alliance (EMIA), qui a pour objectif d'amener les investisseurs institutionnels des marchés émergents à soutenir de bonnes pratiques de gouvernance, promouvoir le développement durable et améliorer le rendement de placement des gouvernements et des entreprises dans lesquels ils investissent.



European Leveraged Finance Association

L'une de nos équipes de placement est membre de l'European Leveraged Finance Association (ELFA). L'ELFA vise à améliorer la transparence, l'efficacité et la résilience du marché du financement à effet de levier.



Farm Animal Investment Risk & Return

Nous sommes membres du Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR). FAIRR est un réseau de collaboration d'investisseurs qui sensibilise les gens aux risques et aux occasions ESG découlant de l'élevage intensif.



Forest, Agriculture and Commodity Trade (FACT) Dialogue

L'une de nos équipes de placement est membre du groupe de travail de Forest, Agriculture and Commodity Trade (FACT) Dialogue, qui vise à favoriser la coordination des actions gouvernementales pour lutter contre la déforestation causée par les marchandises et à montrer que la gestion durable des terres et le développement économique ne sont pas incompatibles.



Global Foreign Exchange Committee

RBC GMA est signataire du FX Global Code de juillet 2021. Cet ensemble de principes mondiaux énonçant de bonnes pratiques sur le marché des changes a pour but de fournir une série commune de lignes directrices visant à promouvoir l'intégrité et le bon fonctionnement du marché des opérations de change de gros. Il est le fruit d'un partenariat entre les banques centrales et les participants au marché de 20 territoires du monde entier. Le Global Foreign Exchange Committee fait régulièrement la promotion et la mise à jour du Code. Parmi les membres du Comité canadien du marché des changes figure le chef, Titres mondiaux à revenu fixe et devises, RBC GMA. [Link](#).

⁷Logos are protected trademarks of their respective owners and RBC GAM disclaims any association with them and any rights associated with such trademarks.



Global Impact Investing Network

RBC GMA est membre du Global Impact Investing Network (GIIN). Le GIIN est un leader mondial de l'investissement d'impact, ayant pour objectif d'accroître le portée et l'efficacité de l'investissement d'impact partout dans le monde.



Plateforme pour la transparence des obligations vertes

L'une de nos équipes d'investissement soutient la Plateforme pour la transparence des obligations vertes (GBTP) de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), une innovation numérique en libre accès qui apporte une plus grande transparence au marché des obligations vertes d'Amérique latine et des Caraïbes et qui vise à fournir une référence pour les meilleures pratiques en matière de divulgation et de soutien à tous les acteurs du marché. Nous avons fourni des commentaires et des suggestions sur la plateforme.



International Corporate Governance Network

RBC GMA est membre de l'International Corporate Governance Network (ICGN). La mission de l'ICGN consiste à favoriser des normes efficaces de gouvernance et de gestion des investisseurs afin de promouvoir l'efficacité des marchés et le développement durable des économies de la planète. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA fait partie du comité de gouvernance mondial de l'ICGN.



IFRS Foundation

Nous avons adhéré à un programme mondial appelé IFRS Sustainability Alliance, qui prône des normes de durabilité, la présentation de rapports intégrés et une réflexion intégrée. Après l'intégration de la Value Reporting Foundation à l'IFRS Foundation, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) de l'IFRS Foundation a assumé la responsabilité des normes du SASB. L'ISSB s'est engagé à s'appuyer sur les normes sectorielles du SASB et à tirer parti de l'approche sectorielle du SASB en matière d'élaboration de normes. L'ISSB encourage les préparateurs et les investisseurs à continuer d'utiliser les normes du SASB. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA fait partie du groupe consultatif des investisseurs.



Investor Stewardship Group

RBC GMA compte parmi les membres fondateurs de l'Investor Stewardship Group (ISG). L'ISG est un groupe d'investisseurs institutionnels dont l'objectif est d'établir des normes de base en matière de gestion des placements pour les investisseurs institutionnels, ainsi que des principes de gouvernance d'entreprise pour les sociétés cotées aux États-Unis. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA fait partie du conseil de l'ISG.



Investment Association

Nous sommes membres de l'Investment Association. L'Investment Association est l'association des gestionnaires de placements du Royaume-Uni. Une de nos équipes de placement participe au groupe de travail sur la gestion des titres à revenu fixe de l'IA.



Investors Policy Dialogue on Deforestation (IPDD)

RBC GMA est un investisseur qui appuie l'IPDD (dialogue sur les politiques des investisseurs relatif à la déforestation) au Brésil. BlueBay Asset Management copréside l'IPDD, dont l'objectif est de coordonner le dialogue sur les politiques publiques avec les autorités gouvernementales et d'en suivre l'évolution afin d'évaluer l'exposition aux risques financiers résultant de la déforestation.



Mission Investors Exchange

RBC GMA est membre du Mission Investors Exchange, le plus important réseau d'investisseurs d'impact pour les fondations qui s'emploie à déployer des capitaux dans le but de favoriser les changements sociaux et environnementaux.



Association pour l'investissement responsable

RBC GMA est membre de longue date de l'Association pour l'investissement responsable (AIR). L'AIR est l'association professionnelle du secteur de l'investissement responsable au Canada. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA est le vice-président du conseil de l'Association pour l'investissement responsable. RBC GMA est fière d'avoir signé la [Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion](#) ainsi que la [Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques](#).



Standards Board for Alternative Investments

Nous sommes membres du Standards Board for Alternative Investments (SBAI). Le SBAI a pour objectif d'aider les investisseurs institutionnels et les gestionnaires de placements alternatifs à bien intégrer l'investissement responsable aux différentes stratégies de placements alternatifs, et à comprendre les défis et questions spécifiques qui y sont liés. Un membre de l'équipe Investissement responsable participe au Groupe de travail sur l'investissement responsable, qui a pour objectif d'aider les investisseurs institutionnels et les gestionnaires de placements alternatifs à bien comprendre comment intégrer l'investissement responsable aux différentes stratégies de placements alternatifs.



Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies

RBC GMA est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Les PRI résultent d'une initiative du réseau mondial d'investisseurs qui se sont engagés à intégrer les considérations ESG dans leurs pratiques de placement et leurs politiques d'actionnariat. Nous nous sommes engagés à appliquer ces six Principes et nous croyons que notre approche existante en matière d'investissement responsable les respecte. Un membre de l'équipe Investissement responsable de RBC GMA siège au comité des politiques du groupe. Nous sommes également signataires de la [déclaration sur l'intégration des critères ESG dans les cotes de crédit](#) du groupe PRI, qui encourage les agences d'évaluation du crédit à prendre les critères ESG en considération de façon proactive pour les émetteurs pertinents.



US SIF - The Forum for Sustainable and Responsible Investment

RBC GMA est un membre institutionnel de l'US SIF. L'US SIF est la principale voix faisant la promotion de l'investissement durable, responsable et d'impact dans toutes les catégories d'actif. Sa mission est de rapidement faire basculer les pratiques d'investissement vers la durabilité, au moyen de placements à long terme et de la génération d'impacts sociaux et environnementaux positifs. [Source](#)

Engagements



FX GLOBAL
CODE

FX Global Code

RBC GMA est signataire du FX Global Code de juillet 2021. Cet ensemble de principes mondiaux énonçant de bonnes pratiques sur le marché des changes a pour but de fournir une série commune de lignes directrices visant à promouvoir l'intégrité et le bon fonctionnement du marché des opérations de change de gros.



Norme climatique de l'International Sustainability Standards Board (ISSB)

RBC GMA est signataire de la [déclaration d'appui à la norme climatique de l'ISSB de la COP28](#). À ce titre, nous appuyons la mise en place d'infrastructures de marché permettant la production d'informations uniformes et comparables sur le climat à l'échelle mondiale. Depuis 2020, RBC GAM a publié un rapport climatique en nous appuyant sur les recommandations du GIFCC. Les recommandations du GIFCC ont été intégrées dans les normes de l'ISSB, dont la surveillance relève des Normes internationales d'information financière (voir plus [ici](#)). Un membre de l'équipe Investissement responsable participe au conseil consultatif des investisseurs de l'ISSB.



Code japonais de gérance

RBC GMA est signataire du code japonais de gérance. Le code énonce les principes auxquels les investisseurs institutionnels devraient adhérer afin de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gérance envers leurs clients, les bénéficiaires et les sociétés dans lesquelles ils investissent.



UK Stewardship Code

RBC GMA est signataire de l'UK Stewardship Code 2020 (code de gérance du Royaume-Uni). Ce code vise à rehausser la qualité du dialogue entre les gestionnaires d'actifs et les sociétés afin d'améliorer les rendements à long terme ajustés au risque pour les actionnaires. Le Rapport annuel d'intendance 2022 de RBC GAM satisfaisait aux normes de présentation de l'information du Financial Reporting Council (FRC). En 2023, RBC GMA a regroupé au sein de RBC GAM-UK les activités de RBC Global Asset Management (UK) Limited (RBC GAM-UK) et de BlueBay Asset Management LLP (BlueBay), deux entités juridiques réglementées au Royaume-Uni. BlueBay n'a pas produit de rapport annuel distinct sur la gérance en 2022. Les activités de gérance de BlueBay figurent dans le rapport annuel sur la gérance 2022 de RBC GMA. In 2023, RBC GAM consolidated the majority of activities of two regulated legal entities in the United Kingdom (UK), RBC Global Asset Management (UK) Limited (RBC GAM-UK) and BlueBay Asset Management LLP, into RBC GAM-UK. BlueBay Asset Management LLP has not filed a separate 2022 Annual Stewardship Report. Its stewardship activities are incorporated throughout RBC GAM's 2022 Annual Stewardship Report.



Solutions et rapports axés sur les clients

La transparence et la responsabilité sont essentielles pour maintenir des relations significatives avec nos clients et nous acquitter de notre devoir fiduciaire. Dans la présente section, nous donnons un aperçu des solutions de RBC GMA en matière de rapports, de recherche et de placement dans le contexte de l'investissement responsable.

Nous avons à cœur de faire parvenir à nos clients des rapports réguliers sur nos activités liées à l'investissement responsable, au moyen des publications suivantes :

Renseignements sur l'investissement responsable

Ces rapports portent sur les activités, les entretiens, les progrès et les objectifs que nous avons réalisés récemment relativement à notre stratégie d'investissement responsable. Nous publions des renseignements sur nos activités de mobilisation, les statistiques sur les votes par procuration et les faits saillants sur l'investissement responsable.

Renseignements relatifs aux changements climatiques

[Notre approche en matière de changements climatiques](#) décrit comment les risques et les occasions associés aux changements climatiques sont évalués et gérés dans le contexte de Notre démarche d'investissement responsable. Notre ambition de carboneutralité décrit la façon dont nous tenons compte de la transition vers la carboneutralité dans nos activités de gestion active et d'intégration des critères ESG et dans nos propres activités. Nous appuyons également le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), mis sur pied par le Conseil de stabilité financière. Chaque année, RBC GMA fait rapport sur notre respect des recommandations. Nous sommes aussi signataires de la déclaration d'appui à la norme climatique

de l'ISSB de la COP28, qui intègre les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). RBC GMA publie un rapport annuel sur le climat, en s'appuyant sur les recommandations du GIFCC.

Déclarations sur les votes par procuration

Nous publions nos directives de vote par procuration et un registre des votes que nous avons exercés sur des questions relatives aux placements détenus dans nos portefeuilles, dans des territoires précis et conformément aux règlements applicables.

Rapports sur nos engagements en faveur de l'IR

Nous publions sur notre site Web les réponses que nous avons données relativement aux PRI des Nations Unies, au UK Stewardship Code et au code japonais de gestion.

Perspectives en matière d'ESG

Nous publions tout au long de l'année des articles thématiques sur les critères ESG pertinents. Plusieurs équipes de placement publient aussi leurs propres recherches indépendantes sur les tendances en matière d'ESG qui touchent plus particulièrement leurs portefeuilles.

Solutions d'IR pour les clients

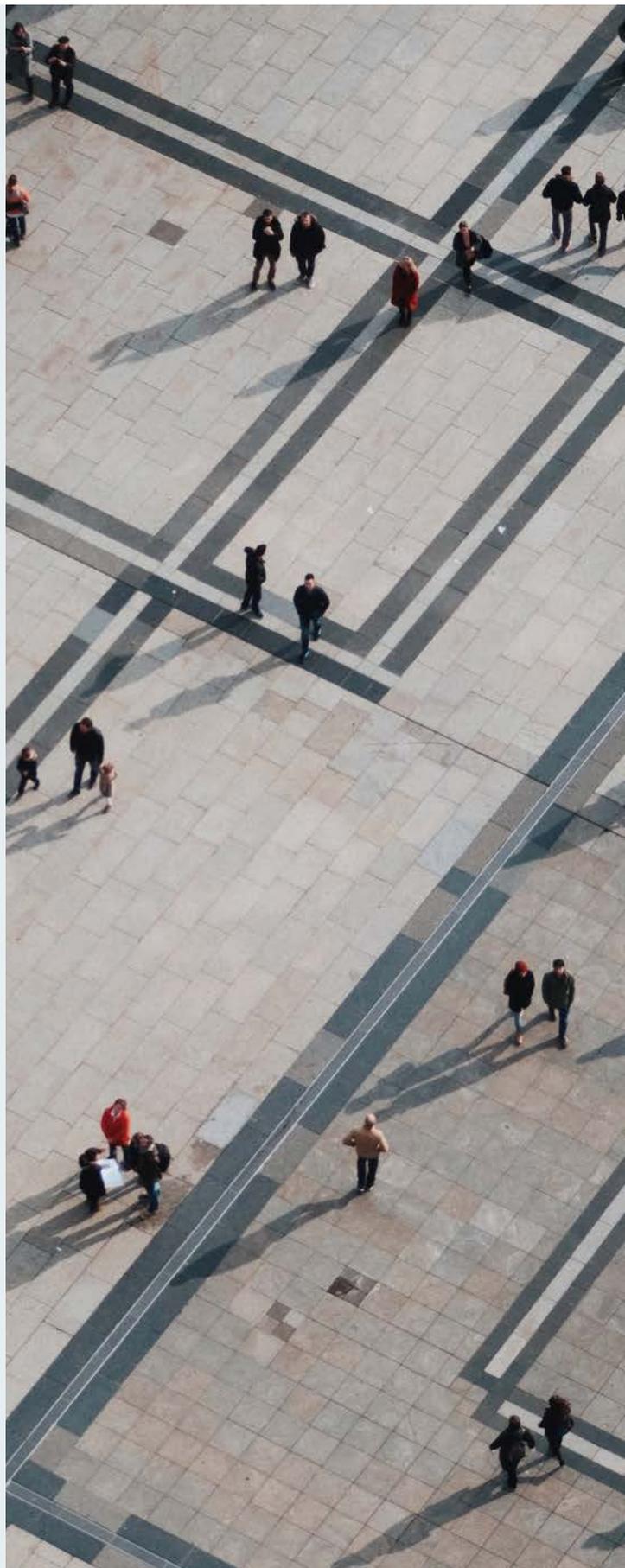
Comme il existe diverses stratégies d'investissement responsable, il arrive que ces stratégies se chevauchent dans une même solution de placement.

Nous reconnaissons que les clients peuvent choisir une même solution d'investissement responsable pour différentes raisons. Un client pourrait opter pour une solution de sélection et d'exclusion ESG qui correspond à ses valeurs personnelles ou à celles de son organisation, tandis qu'un autre choisirait la même solution parce qu'il croit que les émetteurs répondant aux critères de sélection offriront un rendement supérieur.

Outre l'intégration des critères ESG, nous offrons également les types de stratégies d'investissement responsable suivants :

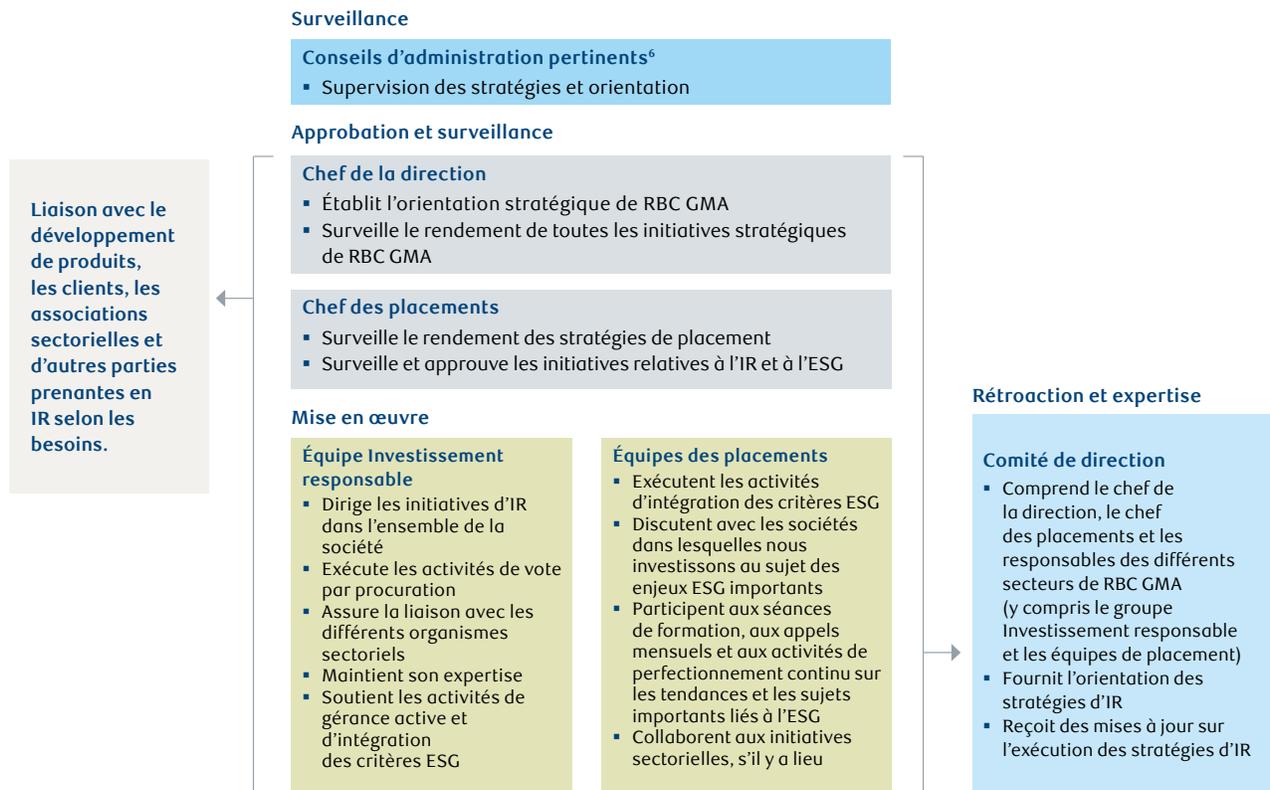
- La présélection et l'exclusion en fonction de critères ESG, qui applique des filtres positifs ou négatifs afin d'inclure des actifs dans l'univers de placement ou de les en exclure. L'investissement socialement responsable (ISR) est une sous-catégorie de la présélection et de l'exclusion en fonction de critères ESG dans laquelle les critères ESG utilisés aux fins d'inclusion d'actifs dans l'univers de placement ou de leur exclusion découlent habituellement d'un principe ou d'un système de valeurs. Nous collaborons aussi avec nos clients institutionnels à l'échelle mondiale qui souhaitent appliquer des filtres ESG personnalisés à leur portefeuille, selon le cas.
- L'investissement d'impact, qui offre l'occasion d'investir dans des stratégies qui visent le rendement financier tout en misant sur des placements ayant une incidence sociale ou environnementale mesurable.
- Investissement thématique ESG : placement dans des actifs ayant trait à un thème ESG donné, par exemple la diversité des genres ou les solutions environnementales et sociales.

Nous croyons que des renseignements clairs et uniformes peuvent aider nos clients à déterminer les solutions répondant le mieux à leurs besoins de placement.



Gouvernance

L'équipe Investissement responsable réévalue annuellement notre approche en matière d'IR, le Comité de direction RBC GMA (Comité de direction) donne son avis sur les changements proposés, le tout étant soumis à l'approbation finale du chef des placements de RBC GMA. Notre approche en matière d'IR s'applique à l'ensemble de l'entreprise et le tableau ci-dessous résume la structure de gouvernance des activités précises visées par notre approche visées dans ce document.



*RBC Global Asset Management Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., et RBC Global Asset Management (Asia) Limited.

Rémunération

Notre chef des placements, notre chef de la direction et les conseils d'administration pertinents supervisent le rendement des initiatives stratégiques prises à l'échelle de l'entreprise, notamment l'investissement responsable, et ce, trimestriellement et annuellement. La responsabilité des initiatives stratégiques est confiée aux cadres supérieurs appropriés, dont la rémunération annuelle directe est notamment fonction de l'évaluation du rendement de ces initiatives. De plus, les résultats des initiatives stratégiques peuvent entrer dans le calcul du facteur de rendement global de la société, lequel sert à fixer la rémunération annuelle variable des employés.

L'équipe Investissement responsable et les équipes des placements s'occupent de la mise en œuvre quotidienne de notre approche en matière d'IR. La rémunération individuelle des membres de l'équipe Investissement responsable est entièrement liée aux activités d'investissement responsable et de gérance de RBC GMA. Nos équipes des placements sont régulièrement évaluées en fonction des processus d'intégration des critères ESG, qui sont une composante de leur rémunération variable annuelle.

Conflits d'intérêts

procédures rigoureuses permettant de prévenir ou de gérer adéquatement les conflits d'intérêts. Nos politiques relatives aux conflits d'intérêts établissent les normes que RBC GMA doit respecter afin d'assurer la conformité à toutes les lois et à tous les règlements sur les valeurs mobilières applicables dans les territoires où elle exerce ses activités. Toutes les mesures de contrôle et politiques appropriées relatives aux conflits d'intérêts potentiels ou réels, y compris ceux liés au vote par procuration et au dialogue, ont été mises en place.

RBC GMA ne publie pas ses politiques de conformité, mais elle communique aux clients ses politiques et ses pratiques en matière de conflits d'intérêts dans le respect des lois et des règlements sur les valeurs mobilières adoptés dans les territoires où elle exerce ses activités.

Pour en savoir plus sur la démarche de RBC GMA en matière de gouvernance et d'investissement responsable, rendez-vous à rbcgam.com/gir.

Le présent document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA), à titre informatif seulement. Il ne peut être ni reproduit, ni distribué, ni publié sans le consentement écrit préalable de RBC GMA ou de ses entités affiliées mentionnées dans les présentes. Le présent document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services dans aucun territoire. Ce document ne peut pas être distribué aux personnes résidant dans les territoires où une telle distribution est interdite.

RBC GMA est une division de gestion d'actifs de Banque Royale du Canada (RBC) qui regroupe RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Investment Management (Asia) Limited, et BlueBay Asset Management LLP, qui sont des filiales distinctes, mais affiliées de RBC.

Par souci de clarté, le présent document ne fait pas mention de RBC Gestion d'actifs Indigo Inc.

Au Canada, ce document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements) qui est régie par chaque commission provinciale ou territoriale des valeurs mobilières auprès de laquelle elle est inscrite. Phillips, Hager & North gestion de placements est une division de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Aux États-Unis, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., un conseiller en placement agréé par le gouvernement fédéral. En Europe, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (UK) Limited, qui est agréée et régie par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. En Asie, ce document est fourni par RBC Investment Management (Asia) Limited, qui est inscrite auprès de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong.

Ce document n'a pas été revu par une autorité en valeurs mobilières ou toute autre autorité de réglementation et n'est inscrit auprès d'aucune d'entre elles. Il peut, selon le cas, être distribué par les entités susmentionnées dans leur territoire respectif. Vous trouverez des précisions sur RBC GMA à www.rbcgam.com.

Le présent document n'a pas pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. RBC GMA prend des mesures raisonnables pour fournir des renseignements à jour, exacts et fiables, et croit qu'ils le sont au moment de leur impression. RBC GMA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de corriger ou de modifier les renseignements, ou de cesser de les publier.

Tout renseignement prospectif sur les placements ou l'économie contenu dans le présent document a été obtenu par RBC GMA auprès de plusieurs sources. Les renseignements obtenus auprès de tiers sont jugés fiables ; toutefois, aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite ni donnée par RBC GMA ou ses sociétés affiliées ni par aucune autre personne quant à leur exactitude, leur intégralité ou leur bien-fondé. RBC GMA et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs ou des omissions.

Les rendements antérieurs ne se répètent pas nécessairement. Tout placement comporte un risque de perte de la totalité ou d'une partie du montant investi. Les rendements, si indiqués, sont fournis à des fins d'illustration seulement et ne constituent en aucun cas des prévisions. Le rendement actuel peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué, et peut varier considérablement, notamment à plus court terme. Il est impossible d'investir directement dans un indice.

Certains énoncés contenus dans ce document peuvent être considérés comme étant des énoncés prospectifs, lesquels expriment des attentes ou des prévisions actuelles à l'égard de résultats ou d'événements futurs. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendements ou d'événements futurs et comportent des risques et des incertitudes. Il convient de ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de ceux qui y sont indiqués en raison de divers facteurs. Avant de prendre une décision de placement, nous vous invitons à prendre en compte attentivement tous les facteurs pertinents.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2024.